

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 13 février 2009

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°6

CIRCULAIRE N° 530/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO

modifiant la circulaire n° 7532/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 25 juillet 2007 relative à la formation générale initiale des engagés volontaires de l'armée de terre.

Du 22 janvier 2009

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division « formation » ; bureau « continuum de la formation » ; section « formation initiale sous-officiers ».*

CIRCULAIRE N° 530/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO modifiant la circulaire n° 7532/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 25 juillet 2007 relative à la formation générale initiale des engagés volontaires de l'armée de terre.

Du 22 janvier 2009

NOR D E F T 0 9 5 0 0 7 4 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe et un appendice.

Texte modifié :

Circulaire n° 7532/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 25 juillet 2007 (BOC N°32 du 14 décembre 2007, texte 5 ; BOEM 771.2).

Référence de publication : BOC N°8 du 13 février 2009, texte 6.

La circulaire n° 7532/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 25 juillet 2007 est modifiée comme suit :

1. Point 1.3.2. **La pédagogie.**

Supprimer le renvoi 1.

2. Les renvois 2 à 8 deviennent renvois 1 à 7.

3. Point 2. **CONTENU DE LA FORMATION.**

Modifier le contenu du nouveau renvoi 2 pour lire :

« Ce document étant en cours de refonte, un recueil de fiches pédagogiques sera disponible sur le site du CoFAT à l'été 2009. »

4. Point 3.2. **Attribution de l'attestation de fin de formation initiale militaire.**

Deuxième alinéa.

Au lieu de :

« L'AFFIM (appendice III.F) est attribuée, immédiatement à l'issue de la FGI, par le chef de corps au MDR ayant une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, sous réserve qu'il ait obtenu l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) et qu'il soit certifié tireur au FAMAS. »

Lire :

« L'AFFIM (appendice III.F) est attribuée, immédiatement à l'issue de la FGI, par le chef de corps au MDR ayant une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, sous réserve qu'il ait obtenu le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « prévention et secours civiques de niveau 1 » et qu'il soit certifié tireur au FAMAS. »

5. Remplacer l'annexe I par l'annexe I ci-jointe.

6. Remplacer l'appendice III.G par l'appendice III.G ci-joint.

7. Annexe IV. **Documentation à utiliser pour la conduite de l'instruction.**

7.1. Point 1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX RÉGLEMENTAIRES.

12^e alinéa.

Au lieu de :

TTA 150	2006	Manuel du sous-officier.
---------	------	--------------------------

Lire :

TTA 150	2008	Manuel du cadre de contact.
---------	------	-----------------------------

7.2. Point 2. DIVERS.

7.2.1. 3^e alinéa.

Au lieu de :

« Code de la formation initiale. »

Lire :

« Code de la formation initiale, lettre n° 557DEF/EMAT/PRH/PP du 31 juillet 2007 (n.i. BO). »

7.2.2. 13^e alinéa.

Au lieu de :

« Guide national de référence pour la formation aux premiers secours, ministère de l'intérieur, direction de la défense et de la sécurité civile, édition janvier 2001 (site CISAT, rubrique « téléchargement »). »

Lire :

« Guide national de référence pour la formation aux premiers secours, ministère de l'intérieur, direction de la défense et de la sécurité civile, édition janvier 2007 (site CISAT, rubrique « téléchargement »). »

7.2.3. Ajouter en fin de liste les deux alinéas suivants :

« Notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE n° 3705/CoFAT/DEF/BIS/ICOM/AGUER /MONT/1 du 4 mars 2003 (n.i. BO).

Actes élémentaires fondamentaux des petites unités, métier ou PROTERRE, agissant dans le cadre des MICAT en ZUB n° 386/CPF/CCP du 3 juillet 2008 (n.i. BO). »

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP.

ANNEXE I.
**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE INITIALE DES ENGAGÉS
VOLONTAIRES DE L'ARMÉE DE TERRE.**

1. COMPOSANTE A.

Le « code du soldat » ne fait pas l'objet d'une instruction spécifique car son assimilation doit s'effectuer de manière progressive au cours de la formation initiale par la pratique et l'exemple quotidiens.

À cet effet, il convient d'exploiter judicieusement le guide pour l'instruction des « principes de l'exercice du métier des armes » et du « code du soldat », chaque séance illustrant de manière concrète le sens de chacun des articles du « code du soldat ».

	Formation au comportement militaire.	30	0
Fiches TTA 140	Instruction ou information dispensée.	HJ	HN

1.1. **Connaissances militaires générales.**

1.1.1. La défense militaire de la France.

Objectif : connaître l'organisation générale de la défense.

CMG 1	L'organisation de la défense.	3	
CMG 2	L'armée de terre.		
CMG 3	Les autres armées : gendarmerie nationale, armée de l'air, marine nationale.		

1.1.2. Le corps de troupe et la garnison.

Objectif : connaître son environnement professionnel.

CMG 4	L'organisation du corps de troupe.	1	
CMG 5	Les militaires du rang.	1	
CMG 6	Les sous-officiers.	1	
CMG 7	Les officiers.		
CMG 8	Le président des engagés volontaires.	1	
CMG 9	Les instances de concertations.	1	

1.1.3. L'environnement juridique du métier des armes.

Objectif : connaître la réglementation en vigueur.

RGT 1	Lois et règlements.	1	
RGT 2	Le statut général des militaires.	2	
RGT 3	Discipline générale militaire : devoirs et responsabilité du militaire.	1	
RGT 4	Sanctions et recours.	1	
RGT 5	Récompenses et décorations.	1	
RGT 6	Cérémonial et traditions.	1	
RGT 7	Les services au sein du corps de troupe : le service de semaine, le service général.	1	

RGT 8	Le service de garde.	1	
RGT 9	Les fonctions au sein de l'unité élémentaire.	1	

1.2. Communiquer.

L'expression écrite.

Objectif : rédiger un document formaté.

ÉCRIT 1	Les règles de base de la correspondance, la lettre.	1	
ÉCRIT 2	Le compte rendu et la demande.	1	
ÉCRIT 3	Exercice sur le compte rendu.	1	
ÉCRIT 4	Exercice sur la demande.	1	

1.3. Éduquer.

L'éducation dans l'armée de terre.

Objectif : respecter les valeurs militaires.

ÉDUC 1	Les relations de commandement (réunion-discussion).	1	
ÉDUC 5	Esprit de corps et identité dans l'armée de terre (réunion-discussion).	1	
ÉDUC 6	Règles de politesse militaire (réunion-discussion).	1	

Objectif : respecter les principes et les règles du comportement dans l'action et du civisme.

DCA 1	Les conventions internationales et leurs applications	2	
DCA 2	Conduite à tenir avec des suspects ou des prisonniers	1	
ÉDUC 7	L'engagé volontaire en qualité de citoyen et de soldat (réunion-discussion)	2	

2. COMPOSANTE B.

	Formation à la mission opérationnelle.	223	38
Fiches TTA 140	Instruction ou information dispensée.	HJ	HN

2.1. Maîtrise des actes réflexes et élémentaires du combattant.

Objectif : maîtriser les trois actes élémentaires du combattant (se déplacer, se poster, utiliser son arme), de jour comme de nuit, au sein du trinôme, et apprendre à vivre sur le terrain pendant au moins trente six heures. Le scénario mis en œuvre pour dispenser ces fondamentaux doit systématiquement replacer l'action dans le cadre des missions communes de l'armée de terre du niveau du groupe PROTERRE et de l'environnement normal du combattant, qui peut être aussi bien en zone urbanisée qu'en terrain ouvert.

IMF 1	Devoirs et responsabilités du militaire au combat.	2	
IMF 2	Les actes réflexes et élémentaires du combattant au sein du trinôme : s'orienter, observer, progresser, se protéger, se camoufler, apprécier la distance, désigner un objectif, tirer et lancer une grenade (recoupement avec la sous-composante IST-C), communiquer, rendre compte (recoupement avec la sous-composante renseignement), garder la liaison au sein du trinôme. Les actes élémentaires du combattant : se déplacer, se poster, utiliser ses armes.	43	
IMF 3	Le trinôme exécute collectivement les actes élémentaires du combattant.	20	
IMF 4	Vie en campagne : équipement du combattant, l'installation sur le terrain, monter un bivouac, vivre en bivouac (mesures d'hygiène, feu, alimentation).	20	16
INF 5	Initiation à la fouille et au filtrage sur un check point.	5	
IMF 5	Sensibilisation au combat en localité.	2	

2.2. Marches.

Objectif (1) : parcourir une distance de 20 kilomètres en ambiance tactique avec équipement et armement individuel.

MA 1	5 km.	1	2
MA 2	10 km.	3	6
MA 3	12,5 km.	4	
MA 4	15 km.	5	
MA 5	20 km.	7	

2.3. Ordre serré.

OS 1	Garde à vous, repos, salut.	1	
OS 2	Pas cadencé, arrêt.	1	
OS 3	Le demi-tour, le quart de tour.	1	
OS 4	Les rassemblements.	1	
OS 5	Les différents pas, le changement de pas.	1	
OS 6	Mouvements avec armes, le portez-armes.	1	
OS 7	Mouvements avec armes, le présentez-armes.	1	
OS 8	Ecole de cohésion (mouvements d'ensemble).	3	

2.4. Examen FGI.

FGI 1	Rallye + contrôle final FGI.	28	8
-------	------------------------------	----	---

2.5. Armement instruction du tir de combat.

Référence : Note express n° 1821/DEF/EMAT/BPO/ICE du 20 décembre 2006 (n.i. BO).

Objectif : maîtriser le service du FAMAS, et être en mesure d'effectuer un tir jusqu'à 300 mètres, de jour, dans le respect des règles de sécurité.

2.5.1. *Module Alpha.*

Maîtrise opérationnelle de l'armement léger (MOAL).

Les durées de chaque séance sont étalonnées pour dix élèves encadrés par deux formateurs (au minimum un moniteur IST-C et un initiateur IST-C).

AIT 1	Théorie, démontage, manipulations et postures : - les quatre règles de sécurité ; - présentation du FAMAS et de ses accessoires - les munitions du FAMAS ; - démontage et remontage sommaire ; - préparation du matériel ; - les manipulations de base - l'inspection des armes ; - les différentes postures.	5	
AIT 2	Visée, technique de tir de combat : - transmettre une arme ; - la posture contact : retrait de la sûreté ; - l'acuité visuelle, l'œil directeur ; - la ligne de mire et la visée conforme ; - l'accommodation, les erreurs de mire et de dévers ; - les commandements de tir ; - les positions de tir de base ; - les positions de tir intermédiaires ; - la chronologie du tir en sept temps ; - le langage corporel avec une arme ; - les changements de chargeurs.	5	
AIT 3	Incidents de tir, entretien, déplacements et mouvements : - le démontage complémentaire ; - les règles d'entretien ; - résolution des incidents de tir - apprentissage ; - résolution des incidents de tir - exercice et test ; - les déplacements - les mouvements.	4	
AIT 4	Grenades à main : - les munitions ; - la mise en œuvre - le lancer (position, commandements) ; - les mesures de sécurité ; - le lancer de grenades inertes et d'une grenade d'exercice.	3	
AIT 5	Grenades à fusil : - les munitions ; - les organes de visée, le réglage ; - le tir tendu (mise en œuvre, position, visée) ; - le tir vertical (mise en œuvre, position, visée) ; - les commandements de tir, les incidents de tir ; - les mesures de sécurité.	3	

2.5.2. *Module Bravo.*

Tirs / FGI.

La réussite au test du module B sanctionne la formation de base IST-C individuelle.

AIT 6	Tir à distance réduite (25 m) : - tir d'accoutumance - pression dirigée (8 cartouches) ; - tir de réglage à 25 m (10 cartouches) ; - tir en position couché à 25 m sur SC2 réduite 100 m (5 cartouches) ; - tir en position à genou à 25 m sur SC2 réduite 100 m (5 cartouches) ; - tir en position accroupi à 25 m sur SC2 réduite 100 m (5 cartouches) ; - tir en position deux genoux à 25 m sur SC2 réduite 100 m (5 cartouches) ; - tir en position assise à 25 m sur SC2 réduite 100 m (5 cartouches) ; - tir en position debout à 25 m sur SC2 réduite 100 m (5 cartouches).	8	
AIT 7	Tir à distance réelle au coup par coup : - tir en position debout sur SC2 basculante à 25 m (5 cartouches) ; - tir en position debout sur SC2 basculante à 50 m (5 cartouches) ; - tir en position intermédiaire sur SC2 basculante 75 m (9 cartouches) ; - tir en position couché sur SC2 basculante à 100 m (5 cartouches) ; - tir en position couché avec appui sur SC2 basculante à 200 m (5 cartouches) ; - tir en position couché bipied sur SC2 basculante à 300 m (5 cartouches) ; - tir en position debout sur cibles multiples SC2 basculantes à 25 m (6 cartouches).	4	
AIT 8	Tir à distance réelle au coup par coup rapide (doublette) : - apprentissage de la doublette à vide ; - tir en doublette debout sur SC2 fixe à 25 m (6 cartouches) ; - tir réflexe en doublette sur SC2 basculante de 25 m à 100 m (36 cartouches).	2	
AIT 9	Tir à distance réelle test individuel : - tir d'entraînement au test de 25 à 100 m (10 cartouches) ; - test individuel chronométré de 100 m à 25 m (10 cartouches).	2	

2.5.3. Module Delta TTA tir de nuit.

2.5.3.1. Tirs / FGI.

AIT 10	Tir avec éclairage de la zone d'objectifs : - drill et manipulation de nuit ; - tir avec éclairage de la zone d'objectifs (30 cartouches).	0	2
--------	--	---	---

2.5.3.2. Défense NBC.

Objectif : connaître les dangers et savoir se protéger des armes nucléaires, biologiques et chimiques.

NBC 1	Les moyens de détection et d'alerte nucléaire.	1	
NBC 2	Les moyens de détection et d'alerte biologique.	1	
NBC 3	Les moyens de détection et d'alerte chimique.	1	
NBC 4	Les matériels de détection.	1	
NBC 5	Les matériels de protection : ANP VP, SAI, S3P.	1	
NBC 6	Mise en application : - protection du personnel ; - protocole d'habillage ; - décontamination ; - passage en atmosphère viciée.	2	

2.5.3.3. Génie.

Objectif : être sensibilisé au danger des mines.

GEN 1	Généralités sur les mines.	1	
GEN 5	Réactions dans une zone minée, ateliers pratiques.	3	
GEN 6	Sensibilisation à la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI).	1	

2.5.3.4. Latta.

Objectif : savoir réagir à une menace aérienne.

LATTA 301	Lutte anti-aérienne toutes armes.	1	
-----------	-----------------------------------	---	--

2.5.3.5. Renseignement.

Objectifs : faire acquérir les réflexes de curiosité, d'observation et de compte rendu, en s'appuyant sur les connaissances de l'environnement (humain, physique, menaces, risques) et en se conformant aux règles de sécurité.

RENS 1	Le compte rendu (traité dans le cadre de l'instruction des actes réflexes du combattant et systématiquement intégré à tous les exercices).	ND	
RENS 2	Les règles comportementales en mission et les règles de sécurité en milieu étranger.	1	
RENS 5	Identification : connaissance des matériels (principaux matériels terrestres représentatifs des différentes fonctions opérationnelles, application sur les matériels français).	2	

2.5.3.6. Transmissions.

Objectif : savoir utiliser un moyen radio et transmettre un message simple.

TRS 4	Présentation et mise en œuvre des moyens de transmission individuels et collectifs en dotation.	2	
TRS 5	Sécurité des transmissions.	1	
TRS 7	Le message, annonce, abrégé ; instruction pour la transmission ; réactions d'opérateur ; procédure radioélectrique.	2	

2.5.3.7. Prévention - Secourisme.

Objectifs : être capable d'effectuer les gestes de premiers secours et obtenir le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ⁽²⁾ ; recevoir une éducation sanitaire sur les grands fléaux de notre société ; connaître les règles élémentaires d'hygiène.

SECOU 1	La protection. L'alerte. La victime s'étouffe. La victime saigne abondamment. La victime est inconsciente. La victime ne respire pas. La victime se plaint d'un malaise. La victime se plaint après un traumatisme. Synthèse. Évaluation.	12	
SECOU 2	Les grands fléaux de notre société : - la drogue ; - l'alcoolisme ; - le tabagisme ; - le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles.	2	
SECOU 3	Hygiène individuelle et collective en campagne. Connaissance et reconnaissance du stress.	2	4

3. COMPOSANTE C.

	Éducation et entraînement physiques militaires et sportifs.	79	0
Fiches TTA 140	Instruction ou information dispensée.	HJ	HN

[Réf : Directive générale n° 166/DEF/EMAT/BPO/ICE/34 du 3 février 2005 (n.i. BO)].

Objectif général : la pratique du sport pendant la FGI vise à développer les qualités organiques qui constitueront le socle de la condition physique au terme de la formation initiale (six mois). Il s'agit de préparer les engagés volontaires à suivre un entraînement qui leur permettra, ultérieurement, de soutenir un effort progressivement intense, de s'adapter physiquement et psychologiquement aux situations éprouvantes et durables en étant en mesure d'apprécier leurs propres limites et d'assurer leur sécurité (3).

Objectif n° 1 : développer puis améliorer progressivement un ensemble de qualités physiques et techniques indispensables à la poursuite de la formation et à l'exercice du métier militaire.

3.1. Catégorisation sportive et évaluation initiale.

1 séance	Évaluation VMA et CMG (grimper, tractions bras et abdominaux).	2	
----------	--	---	--

3.2. Entraînement par la course.

3 séances	Entraînement d'adaptation par alternance de phases effort (course) et contre-effort (marche).	6	
3 séances	Entraînement continu normal (travail de course pédestre continu).	6	
1 séance	Préparation physique généralisée (PPG), renforcement musculaire et travail technique spécifique course pédestre.	2	
1 séance	Entraînement par alternance d'allures (travail par intervalles courts en pleine nature).	2	
1 séance	Course pédestre de 12 minutes, évaluation en fin de FGI.	1	

3.3. Développement de la capacité musculaire générale (4).

2 séances	PPG, sur circuit d'entraînement (règles de sécurité, sollicitation cardio-vasculaire par un travail alterné des différents groupes musculaires).	4	
1 séance	Grimper cordes, abdominaux, évaluation en fin de FGI.	2	

3.4. Natation.

2 séances	Évaluation et travail des fondamentaux (équilibre, respiration et propulsion) en nage libre.	4	
3 séances	Amélioration foncière et maîtrise technique en nage libre.	6	
1 séance	100 mètres nage libre et apnée, évaluation en fin de FGI.	2	

3.5. Sport collectif (support au choix : un sport collectif sur grand ou petit terrain).

1 séance	Fondamentaux techniques (règles du jeu, conduite et toucher de balle, passe/réception, adresse, mobilité).	2	
1 séance	Perfectionnement des fondamentaux techniques (contrôle de balle, tir/passe et jeu).	2	
1 séance	Jeu collectif et application pratique (travail tactique, repère sur le terrain, jeu en attaque et défense).	2	

3.6. Sport découverte (choix de l'activité en fonction des capacités du corps et de la proximité d'installations).

Ex : canoë, VTT, accro branche, ski, rafting ...

1 séance	Découverte de l'activité.	2	
2 séances	Perfectionnement dans l'activité.	4	

Objectif n° 2 : développer les aptitudes et les compétences techniques qui concourront à l'aguerrissement futur. Affirmer son goût de l'effort et son sens de l'engagement dans les situations progressivement éprouvantes sur le plan physique et moral.

3.7. Parcours d'obstacles (rappel : tenue de combat, treillis et rangers, obligatoire au parcours d'obstacles).

1 séance	Techniques de franchissement, obstacles bas (présentation du parcours, règles de sécurité, travail des réceptions, passage en barrage).	2	
1 séance	Étude d'obstacles moyens et hauts.	2	
2 séances	Étude d'obstacles, révision générale (enchaînements sur séries d'obstacles).	4	
1 séance	Exercice de synthèse travail déroulé sur parcours.	2	

3.8. Méthode naturelle.

2 séances	Travail foncier à dominante esprit d'équipe, réalisé en pleine nature, en tenue de combat (rangers ou tennis), alternance de courses et jeux collectifs.	4	
2 séances	Travail foncier à dominante renforcement musculaire, réalisé par alternance de courses et exercices sollicitant les groupes musculaires en fonction des thèmes choisis.	4	
2 séances	Travail foncier, dominante attaque/défense, réalisé par alternance de courses et exercices d'opposition et de confrontation, en introduction aux sports de combat.	4	

3.9. Course d'orientation.

1 séance	Découverte de l'activité, présentation du matériel, décodage des documents de course et travail relation carte/terrain.	2	
1 séance	Découverte des différentes techniques de progression, notion de point d'attaque et de ligne d'arrêt, utilisation de la boussole.	2	
1 séance	Maîtrise des éléments de progression, développer la confiance en soi, choix des techniques, anticipation, sélection des informations.	2	
1 séance	Exercice de synthèse (binôme).	2	

Nota. Les marches (description en composante B) concourent au développement des qualités organiques des jeunes recrues. Elles doivent donc être intégrées par les instructeurs spécialisés E2PMS lors de la programmation et de la conduite des activités sportives.

4. COMPOSANTE E.

	Formation administrative et technique.	22	1
Fiches TTA 140	Instruction ou information dispensée.	HJ	HN

4.1. Gestion des ressources humaines.

4.1.1. Les règles essentielles de l'administration du personnel.

STA 1	Statut, recrutements, déroulement de carrière.	1	
STA 2	Gestion, domaines de spécialités.	1	
STA 3	Notation, avancement.	1	

4.1.2. L'information sur l'action sociale des armées.

BRCP 1	Information sur l'ASA et le BRRCP.	2	
BRCP 2	Apprendre à gérer son budget.	2	
BRCP 3	Gestion de l'absence.	1	

4.1.3. La protection médico-sociale des militaires.

BRCP 4	La protection sociale / assurances / mutuelle nationale militaire.	1	
--------	--	---	--

4.2. Administration et soutien de l'homme.

4.2.1. Les connaissances administratives.

ASH 1	La solde et les services administratifs du corps.	1	
ASH 2	La solde (lecture de son bulletin de solde).	1	
ASH 3	Le rôle des services administratifs du corps.	1	

4.2.2. L'entretien, la comptabilité et la gestion des matériels du commissariat de l'armée de terre.

CGM 1	Emploi des matériels (conditions, règles).	1	
CGM 2	Entretien des matériels.	1	

4.3. Maintenance.

La maintenance au sein du corps de troupe.

GMT 1	Le maintien en condition des matériels en dotation au sein du corps de troupe. Responsabilités de l'utilisateur.	3	1
GMT 2	Le maintien en condition des matériels du commissariat de l'armée de terre au sein du corps de troupe. Responsabilités de l'utilisateur.	1	

4.4. Sécurité.

La prévention au sein du corps de troupe.

SS 1	La sécurité du travail.	1	
SS 2	La prévention incendie.	1	
SS 3	La prévention routière.	1	
SS 4	La sécurité informatique.	1	

5. COMPOSANTE F.

	Environnement de la formation.	64	10
Fiches TTA 140	Instruction ou information dispensée.	HJ	HN

5.1. Semaines d'accueil.

Objectif : Accueillir les jeunes recrues.

Si les premiers jours qui suivent leur arrivée au régiment comprennent les formalités administratives obligatoires et notamment la visite médicale, cette période doit également contribuer à la découverte du milieu. Au-delà de la visite des installations et de la garnison (CDS 8 et 9), et sous réserve d'aptitude médicale, des activités de découverte peuvent être menées comme la pratique d'un sport collectif ou d'un sport découverte (composante C), la présentation des matériels majeurs et des missions du régiment (composante A), une première sortie terrain avec bivouac et accoutumance à la vie en campagne (composante B) ou, par exemple, la réalisation d'un premier tir avec pistolet ou carabine à plombs si le régiment en est doté.

CDS 1	Formalités d'accueil.	38	3
CDS 2	Habillement.		
CDS 3	Formalités administratives.		
CDS 4	Visite médicale.		
CDS 5	Vaccination.		
CDS 6	Entretien individuel avec le chef de section.		
CDS 7	Entretien individuel avec le commandant d'unité.		
CDS 8	Visite de la garnison.		
CDS 9	Visite des installations.		
CDS 10	Amphi accueil du chef de corps.	1	
CDS 11	Couleurs régiment, cérémonie de présentation au drapeau, répétitions, la Marseillaise.	6	2
CDS 12	Activités de tradition spécifiques liées à la formation générale initiale (visite de la salle d'honneur, présentation des matériels majeurs et des missions du régiment, remise de béret, chants régimentaires ...).	6	3

5.2. Marge de manœuvre.

CDS 10	Remise en condition.	13	2
CDS 11	Déplacements.		

(1) Les marches MA 3 et MA 4 doivent être programmées au cours du deuxième mois de la FGI, la marche MA 5 le dernier mois.

(2) Référence : Guide national de référence du ministère de l'intérieur, direction de la défense et de la sécurité civile, édition janvier 2007 (guide national en ligne sur le site intranet du centre d'instruction santé de l'armée de terre (CISAT), rubrique « téléchargement »).

(3) L'entraînement en tenue de combat peut débuter dès le deuxième mois de service. Il est adapté aux séances de méthode naturelle ou d'étude d'obstacles.

(4) La plupart des séances E2PMS décrites à la composante C se prêtent à la réalisation d'un module de renforcement musculaire.

APPENDICE III.G.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE. PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Unité

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE. PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1.

Le,

vu le procès verbal du formateur, en date du.....déclarant que
M. ou Mme....., né(e) le....., remplit les conditions exigées pour
l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans le référentiel national de pédagogie
appliquée aux emplois/activité de classe3,

délivre à M. Mme.....le présent certificat de compétences.

Fait à....., le.....

N°...../.....

Le chef de corps,